

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 16 (2001)
Heft: 5

Artikel: La BBS et le groupe RIBBS pour les relations internationales : qu'est-ce le RIBBS?
Autor: Mincio, Danielle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-769182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

partie du financement est assurée par l'OFES.

Le but principal du projet est de développer et tester des normes, des méthodes et des pratiques qui peuvent être appliquées par toutes les bibliothèques nationales et leur permettent de travailler en commun. Quatre domaines vont être traités ou étudiés en priorité:

- La recherche d'un consensus sur les relations avec les éditeurs dans le domaine des publications électroniques et le dépôt légal. Ce travail étudiera des questions de licences et de droits d'auteur parmi d'autres.
- Le développement de «business plans» en commun ou proches, et la présentation de modèles qui peuvent être repris par d'autres institutions.
- La recherche d'un consensus sur des normes de méta-données et leur promo-

tion, l'étude de la mise en œuvre de telles données dans un cadre distribué et/ou dans le regroupement d'indexes. On cherche surtout à réduire le nombre de normes de méta-données actuellement employées dans les institutions partenaires.

- La mise en place de systèmes (test beds) pour tester la mise en réseau des ressources et l'interopérabilité via XML et Z39.50. Ces tests vont incorporer si possible les résultats du projet MACS.

Les partenaires du consortium créé dans ce contexte sont:

- The British Library (Royaume-Uni, Coordinateur),
- Die Deutsche Bibliothek (Allemagne),
- Koninklijke Bibliotheek (Pays-Bas),
- Helsinki University Library (Finlande),

- la Bibliothèque nationale suisse,
- Biblioteca Nacional (Portugal),
- Biblioteca Nazionale Centrale Firenze (Italie),
- Istituto Centrale per il Catalogo Unico (Italie),
- Narodna in Univerzitetna Knjiznica v Ljubljani (Slovénie) et
- la Conference of European National Librarians (CENL).

Le projet a démarré le 1^{er} février 2001 et va durer 30 mois. <http://www.europeanlibrary.org> (bientôt en service).

Pour de plus amples renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter la responsable des relations internationales de la BN, M^{me} Geneviève Clavel (Tél. 031/322 89 36; E-mail: Genevieve.Clavel@slb.admin.ch).

LA BBS ET LE GROUPE RIBBS POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES

QU'EST-CE LE RIBBS?

par Danielle Mincio

Le RIBBS est un groupe de travail de la BBS.

Son objectif est de faire connaître le savoir faire suisse en matière de bibliothéconomie et de favoriser les échanges d'informations et de formations entre bibliothécaires suisses et étrangers.

Des relations étroites se sont nouées avec l'ALA (American Library Association). Le projet d'échanges avec les bibliothécaires américains, présenté aux congrès de l'ALA et de la BBS en 1999, est passé dans sa phase opérationnelle. Les modalités établies par le groupe de travail sont accessibles en 3 langues sur le site de la BBS (<http://www.bbs.ch/fr/doc.htm>) et sur le site de l'ALA (<http://www.ala.org/work/international/>) et (<http://www.ala.org/work/international/swissexchange.html>). Ces documents vous permettent de savoir comment organiser un échange avec un collègue américain, préparer un stage ou une visite d'un collègue américain dans votre bibliothèque ou partir vous-même en visite ou en stage dans une bibliothèque américaine. Ces procédures sont également applicables pour des échanges avec d'autres pays.

Quelques fiches d'informations pratiques ont été rédigées (AVS, assurances, coût de la vie, etc.) et seront bientôt installées sur le site web de la BBS. Ces documents sont une adaptation des recommandations données par l'ALA pour leurs bibliothécaires se rendant à l'étranger.

A titre d'exemple vous trouverez ci-après quelques recommandations pour la préparation d'un échange international et quelques conseils relatifs à l'AVS et l'assurance maladie en cas de stage à l'étranger.

Le responsable des relations internationales de l'ALA, Michael Dowling, a participé au congrès de la BBS à Montreux en septembre 2000. Le groupe de travail a organisé plusieurs ateliers de discussions faisant intervenir des conférenciers étrangers. La France, l'Allemagne et les Etats-Unis ont participé activement à ces séances et ont permis aux membres de la BBS prendre conscience des différentes nuances avec lesquelles les différents aspects de notre profession peuvent être envisagés.

Une petite délégation suisse a participé au congrès de l'ALA en juillet à Boston et de l'IFLA en août à Jérusalem. L'IFLA, qui a eu son secrétariat général à Genève dans les années 30, souhaiterait pouvoir d'ici quelques années organiser sa conférence annuelle dans cette ville.

Actuellement la Suisse est encore sous-représentée dans les différentes sections et différents groupes de travail de l'IFLA. Le groupe de travail a notamment pour objectif en 2001, l'élargissement des échanges à différents pays, la relance de l'intérêt des bibliothécaires suisses pour une participation active aux groupes internationaux de l'IFLA, et la collaboration à la préparation d'un dossier de candidature pour la conférence de l'IFLA à Genève pour 2007.

Si vous êtes intéressés à participer à nos activités, n'hésitez pas à nous rejoindre et à prendre contact auprès de:

Danielle.Mincio@bcu.unil.ch

Danielle Mincio

Vice-présidente BBS

Chargée des relations internationales

CHECKLIST POUR LA PRÉPARATION D'UN ÉCHANGE INTERNATIONAL: GÉNÉRALITÉS

1. Pouvez-vous séjourner avec votre famille?
2. Aurez-vous besoin d'un visa ou d'un permis de travail?
Se renseigner longtemps avant la date de départ.
3. Quels sont les réglementations douanières à l'entrée et à la sortie?
4. Où habiterez-vous pendant votre séjour à l'étranger? L'appartement sera-t-il meublé?
L'institution qui vous reçoit vous aidera peut-être à trouver un logement. Vous échangerez peut-être votre logement avec votre collègue étranger. S'il en est ainsi, il faut être certain que la couverture de votre assurance soit adéquate; il faut trouver un arrangement pour le paiement des diverses charges (eau, électricité, chauffage, téléphone, enlèvement des ordures ménagères, etc.), pour l'entretien du jardin et pour les soins à apporter aux animaux domestiques, s'il y en a, il faut également établir une liste des personnes à contacter en cas de problèmes. Les manuels d'entretien des appareils ménagers et une liste des personnes à appeler en cas d'urgence pourront être utiles pour votre collègue.
5. Quels sont les transports publics disponibles?
6. Échangerez-vous votre automobile?
Si oui, soyez certain que votre police d'assurance couvre votre collègue étranger en tant que conducteur et qu'elle vous couvre en tant que conducteur du véhicule de votre collègue. Il faut trouver un arrangement pour le paiement des frais courants d'entretien du véhicule (taxes, vignettes, etc.), des frais de parcage, des frais de réparation en cas d'accident, etc.
7. Aurez-vous besoin d'obtenir un permis de conduire dans votre pays d'accueil?
Vous pourrez peut-être utiliser votre propre permis de conduire. Vous voudrez peut-être obtenir un permis de conduire international. Vous souhaitez peut-être avoir un permis de conduire dans votre pays d'accueil, en particulier s'il peut être utilisé comme pièce d'identité.
8. Quels objets essentiels devez-vous emporter?
Réfléchissez à la nécessité de transporter, plutôt que d'acheter sur place des objets tels que des médicaments, des lunettes supplémentaires, des vêtements (en fonction du climat), des ustensiles de cuisine (selon les modalités de votre contrat de location), des lettres de réfé-

rences et d'introduction. N'oubliez pas d'emporter votre dossier médical si nécessaire.

9. Comment allez-vous vous renseigner sur le lieu de votre séjour?
Vous pouvez avoir recours à des ouvrages de références ou des guides touristiques; des romans écrits dans la région et des rapports d'autres expatriés peuvent être très utiles.

ARRANGEMENTS FINANCIERS

10. Qui paiera votre salaire?
Votre institution vous verse votre salaire durant votre séjour dans la bibliothèque hôte.
11. Dans quelle mesure votre échange affectera-t-il les prestations offertes par votre institution?
Assurances maladie, assurance-vie, caisse de retraite, etc.
12. Votre revenu sera-t-il suffisant pour subvenir à vos besoins?
Il faudra vous renseigner sur le coût de la vie dans votre pays d'accueil. Vous devrez tenir compte de dépenses supplémentaires au début de votre séjour, ainsi que des frais pour les déplacements durant votre séjour à l'étranger, etc.
13. De quels types de compte bancaire et de cartes de crédit aurez-vous besoin aussi bien chez vous que dans votre pays d'accueil?
14. Qui s'occupera de vos affaires pendant votre absence?
Paiement de vos factures, réception de votre courrier, etc.
15. Quelle incidence votre échange aura-t-il sur votre situation fiscale aussi bien chez vous qu'à l'étranger?
Examinez attentivement ce point car il peut être déterminant quant à la durée de votre séjour.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

16. Quelles sont vos responsabilités dans votre travail? Quelle formation devrait être envisagée au préalable?
17. Aurez-vous un remplaçant ou une personne de contact?
18. Quels cours de langues seront disponibles sur place?
19. Aurez-vous accès à un bureau ou à un ordinateur?

SANTÉ

20. De quel type d'assurance maladie aurez-vous besoin à l'étranger?
21. Votre pays d'accueil exige-t-il des vaccinations spéciales?
Préoccupez-vous de cela longtemps avant votre départ.

22. Serez-vous en mesure de payer des soins médicaux?

AVS ET CAISSE MALADIE: QUE FAIRE EN CAS DE STAGE À L'ÉTRANGER

AVS:

Dans le cas d'un stage à l'étranger pour autant que le stagiaire soit payé depuis la Suisse, il ne devrait pas y avoir de problèmes: l'AVS est automatiquement déduite du salaire. En cas de doute, il faudra s'adresser à sa caisse respective (dernier numéro inscrit sur la carte AVS de chaque personne).

Si pour une ou l'autre raison, la personne décide de faire un stage aux Etats-Unis sans recevoir de salaire, elle doit payer une taxe fixe AVS afin de garantir la continuité des cotisations.

CAISSE MALADIE:

La couverture suffisante en cas de maladie et d'accidents durant un stage aux Etats-Unis dépend de l'assurance de la personne intéressée.

Selon un spécialiste de l'assurance maladie, une assurance complémentaire inclut généralement les frais hospitaliers à l'étranger alors qu'une assurance de base ne les couvre pas.

Dans tous les cas, la personne devra se mettre en rapport avec son assurance pour vérifier et se faire confirmer (si possible par écrit) qu'une hospitalisation aux Etats-Unis est couverte par son assurance complémentaire.

Si l'assurance de la personne ne suffit pas, il est possible de se faire assurer temporairement pour les frais hospitaliers à l'étranger.

Ainsi, pour information, la CSS propose

- Sfr. 31.- pour un mois
- Sfr. 52.- pour deux mois
- Sfr. 125.- pour une année.

Cette assurance est aussi proposée aux personnes qui n'ont pas une assurance de base à la CSS. Cependant, il est conseillé de demander une assurance complémentaire à sa propre assurance maladie si les tarifs pratiqués ne sont pas fondamentalement différents.

Il ne faut pas oublier que les informations données ci-dessus concernent uniquement les frais de traitement. L'assuré devra également vérifier qu'il dispose d'une assurance qui paye les frais de rapatriement. (REGA, contrat d'assistance, etc.)